

Sanctuariser tous les îlots et toutes les parcelles végétalisées du périmètre d'intérêt patrimonial de Bissardon

Contribution portée par l'Association de Défense du Quartier Bissardon (CIL)

Renforcer la présence de la nature en ville

- Etendre à de nouveaux sites la protection d'espaces végétalisés ou boisés au cœur même de la ville.

Le périmètre d'intérêt patrimonial du quartier Bissardon est caractérisé par l'assemblage de bâtis "canuts" avec coeurs d'îlots végétalisés, et de maisons individuelles atypiques imbriquées sur parcelles végétalisées, qui lui ont valu le surnom de "petit Montmartre" . Il convient de **sanctuariser tous les îlots et toutes les parcelles végétalisées de ce périmètre** afin de préserver la typicité du quartier, menacée par les projets immobiliers de faible ou grande ampleur. Cette végétation apporte la seule respiration et fraîcheur aux habitants du quartier, puisque les espaces verts accessibles au public sont tout à fait insuffisants.

Des zones "Espace végétalisé à valoriser" ont bien été notées jusqu'à présent dans le PLUH, mais on constate de nombreux oublis. Nous souhaitons que soit étendue la notion d'Espace végétalisé à Valoriser " aux parcelles de pleine terre végétalisées et/ ou arborées suivantes (leur végétation est très visible en version photo aérienne)

1) Au Nord de la rue de l'Orangerie :

pleine terre et espaces végétalisés des parcelles cadastrales 135, 138, 138, 140, 141, 133, 232, 128, 9, 10, 7, 6, 5.

2) Périmètre compris entre rue de l'Orangerie, rue de Verdun et rue Royet :

pleine terre et espaces végétalisés des parcelles cadastrales 116, 117, 118, 119, 167, 122. Avec la notation en arbre remarquable du Févier d'Amérique (remarquable par sa hauteur et son volume inhabituels au 21 rue Royet. Et la notation comme arbre remarquable du beau marronnier de la parcelle 119 propriété de la municipalité, au 25 rue Royet (surface importante de pleine terre : jeu de boules lyonnaise, indispensable à la respiration de l'îlot).

3) Ilôt rue Royet côté numéros pairs :

pleine terre et espaces végétalisés des parcelles cadastrales 209, 112, 113, 97, 114, 115, 234, 233, 85

4) Ilôt compris entre Montée du belvédère et rue Bissardon :

pleine terre et espaces végétalisés des parcelles cadastrales 166, 154, 177, 46, 45, 44, 42